

## **RAPPORT N°5 : ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE – VENTE DE LA DAMEUSE PB100**

Vu la délibération du 8 avril 2021, validant le principe d'une DSP sur la gestion du domaine nordique des « Crêtes du Forez » ;

Vu la délibération du 10 février 2022, retenant la candidature de la SEM de Prabouré ;

Vu la délibération du 29 septembre 2022, précisant que la gestion du domaine nordique serait établi sur 3 ans,

Considérant que le contrat de concession signé avec la SEM Prabouré pour la gestion du domaine nordique des Crêtes du Forez prévoit l'investissement d'une nouvelle dameuse. Cette dameuse a été livrée pendant l'hiver 2023, elle convient à la gestion du nouveau plan de pistes établi par la SEM Prabouré ;

M. le Président de la communauté de communes propose de mettre en vente la dameuse PB100 (achetée en 2018 à la société KASSBOHRER) au prix de 70 000€.

Sur proposition du Président,

### **Délibération,**

il vous est proposé :

- de valider le prix de vente de 70 000 € ;
- d'autoriser M. le Président à réaliser les formalités de vente ;
- de charger M. le Président de prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.